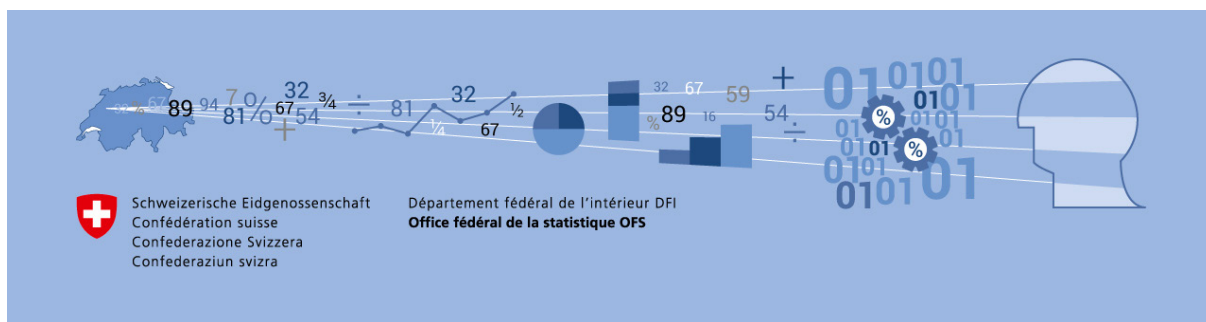




Communiqué de presse

Embargo: 25.11.2024, 8h30

13 Sécurité sociale

Statistique des nouvelles rentes 2023

Nouveaux bénéficiaires de la prévoyance professionnelle: moins de rentes et plus de retraits en capital

En 2023, le nombre de bénéficiaires de nouvelles rentes versées par le système de la prévoyance professionnelle (2^{ème} pilier) a baissé par rapport aux années précédentes. En revanche, le nombre de bénéficiaires de nouvelles prestations en capital continue d'augmenter. Parmi les bénéficiaires ayant perçu des nouvelles prestations d'une caisse de pensions en 2023, 41% ont perçu un capital uniquement, 40% une rente seule et 19% une combinaison entre rente et capital. Tels sont quelques résultats de la statistique des nouvelles rentes axés sur la prévoyance professionnelle de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Alors qu'en 2022 le nombre de bénéficiaires d'une nouvelle rente de 2^{ème} pilier était d'environ 45 300, il a diminué pour se situer aux alentours de 41 900 en 2023. Parmi ces bénéficiaires, la rente vieillesse médiane (50% des rentes étaient supérieures et 50% inférieures) s'élevait à 1198 francs par mois pour les femmes et à 2058 francs par mois pour les hommes.

En revanche, le nombre de bénéficiaires de prestations en capital a continué d'augmenter. Si l'on additionne les versements en capital des caisses de pensions et des institutions de libre passage, le nombre de bénéficiaires passe d'environ 63 200 en 2022 à plus de 67 600 en 2023. Le montant médian versé avoisinait, par personne, les 190 000 francs pour les hommes et 76 365 francs pour les femmes.

Les écarts importants entre les prestations perçues par les hommes et les femmes peuvent s'expliquer notamment par les différences de parcours professionnels. Les femmes connaissent plus fréquemment des interruptions de travail et des emplois à temps partiel, en premier lieu pour des raisons familiales. De plus, l'écart salarial entre hommes et femmes se traduit directement par un écart dans les prestations de la prévoyance professionnelle. Le travail domestique et familial, qui est plus souvent effectué par les femmes, n'est pas rémunéré et ne se répercute pas sur les prestations de la prévoyance vieillesse.

Versements en capital de plus en plus favorisés

En 2023, une part quasi égale des bénéficiaires des caisses de pensions ont perçu soit une nouvelle rente (40%), soit un capital (41%), les 19% restants ayant touché une combinaison des deux. La répartition entre rente et capital s'est inversée: dès 2023, les personnes ayant perçu une nouvelle prestation du 2^{ème} pilier sous forme de rente sont moins nombreuses que celles qui percevaient uniquement un capital. Toutefois, la statistique des nouvelles rentes ne permet pas de savoir si ces personnes ont perçu par le passé, ou percevront à l'avenir, d'autres prestations du 2^{ème} pilier et ne restitue ainsi qu'une image photographique de l'année considérée.

En 2023, la part importante des prestations en capital versée par les caisses de pensions est plus marquée chez les hommes que chez les femmes. En effet, parmi les hommes ayant perçu au moins une nouvelle prestation de la prévoyance professionnelle, 42% d'entre eux ont reçu un capital seul et 35% une rente uniquement, les 23% restants ayant perçu une combinaison de prestations. En revanche, parmi les femmes, 45% d'entre elles ont perçu une rente seule, 41% un capital uniquement et 14% ont opté pour une combinaison de prestations. Même si les femmes continuent à être plus nombreuses à préférer une rente seule, cette tendance est aussi en baisse au regard des années antérieures.

Montant des capitaux perçus au-delà de l'âge de la retraite bien plus élevés

En 2023, parmi toutes les nouvelles prestations en capital versées par le 2^{ème} pilier, les plus élevées étaient celles versées après l'âge légal de la retraite tant chez les femmes que chez les hommes (la médiane était de 91 472 francs pour les femmes et de 190 188 francs pour les hommes). Suivent ensuite les prestations en capital touchées avant l'âge légal de la retraite pour les deux sexes (médiane de 66 253 francs pour les femmes et de 169 472 francs pour les hommes), et finalement les prestations perçues à l'âge légal de la retraite (64 985 francs pour les femmes et 150 456 francs pour les hommes).

Statistique des nouvelles rentes (statistique des bénéficiaires de nouvelles prestations de la prévoyance vieillesse)

La statistique des nouvelles rentes (NRS) indique le nombre de personnes qui touchent leurs premières rentes ou qui perçoivent leur capital vieillesse dans le cadre du système suisse de prévoyance vieillesse. La statistique produit des données sur les trois piliers. Est qualifiée de «nouvelle» une rente qui est perçue pour la toute première fois au cours de l'année considérée. Étant donné qu'une personne peut percevoir des prestations des trois piliers, elle peut bénéficier à plusieurs reprises d'une «nouvelle rente».

La statistique indique le montant médian et le montant moyen des nouvelles rentes et des prestations en capital, selon l'âge et le sexe. Pour les prestations en capital (2^{ème} pilier et pilier 3a), la statistique indique si elles sont versées dans le cadre du départ à la retraite (vieillesse) ou pour d'autres raisons (par ex. encouragement à la propriété du logement).

Source des données

La statistique des nouvelles rentes (NRS) est une enquête exhaustive. Les données proviennent de sources administratives: registre des rentes de la Centrale de compensation (CdC) et déclarations fiscales des institutions de prévoyance et des sociétés d'assurance à l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les données sont traitées de manière anonyme. Les données de la statistique des nouvelles rentes sont appariées à la statistique de la population et des ménages (STATPOP). L'univers de référence est composé de toutes les personnes appartenant au groupe de la population résidente permanente au 31 décembre et permet d'avoir une image photographique.

Les résultats sont publiés sur le portail internet de l'Office fédéral de la statistique et diffusés selon deux angles de vue: la vue «personne bénéficiaire» (état de la population au 31 décembre) et la vue «prestation touchée» par ces bénéficiaires (avec l'âge auquel chaque prestation a été versée). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le document suivant:

[Statistiques des nouvelles rentes \(NRS\) - Analyse des révisions - | Publication](#)

Renseignements

OFS, Section Revenus, consommation et conditions de vie, tél.: +41 58 463 64 21,

e-mail: info.ekl@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2024-0449

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral des assurances sociales a reçu les informations contenues dans ce communiqué de presse une semaine avant leur publication.